

L'ACCLIMATATION DES OISEAUX EN FRANCE AU COURS DES 100 DERNIERES ANNEES

par R. D. ETCHECOPAR

*Secrétaire Général de la Société Ornithologique
de France et de l'Union Française*

Si la *Société Nationale d' « Acclimatation »* et de « *Protection de la Nature* », met actuellement l'accent sur son second objectif en créant puis en entretenant des réserves, on ne peut oublier que pendant près d'un siècle, l'introduction en France d'espèces étrangères resta au premier plan de l'activité de ses Membres.

Certes en matière d'acclimatation, la botanique fut plus favorisée que la zoologie. Pourtant, les animaux et notamment les vertébrés supérieurs ne furent pas complètement négligés. Ainsi lirons-nous par ailleurs ce qu'il a été fait en ce qui concerne les mammifères, et nous nous proposons de présenter ci-dessous les efforts accomplis pour les oiseaux.

Avant toute chose il nous paraît nécessaire de définir ce que l'on entend par acclimatation. Il existe en effet tant de stades intermédiaires entre : la pleine liberté de l'animal sauvage d'une part et d'autre part, l'étroite et sinistre vie de cage des jardins zoologiques du XIX^e siècle, qu'il est parfois difficile de préciser où commence et où finit l'acclimatation entre ces 2 extrêmes.

A notre avis, il ne peut y avoir de véritable acclimatation que lorsqu'un animal sauvage, originaire d'une région déterminée, est amené par le fait de l'homme, à vivre dans un pays où n'a jamais encore vécu un représentant de son espèce, et à s'adapter aux conditions nouvelles d'existence au point non seulement de se maintenir mais de se reproduire sans aucune aide ou intervention humaine.

De cette définition il résulte qu'il n'y a pas à proprement parler d'acclimatation quand la faune indigène d'un pays s'augmente d'espèces nouvelles par suite de l'extension naturelle des aires de répartition d'espèces

habitant les régions voisines, comme c'est le cas actuellement pour la TOURTERELLE ORIENTALE (*Streptopelia decaocto*) qui venant d'Europe centrale a été signalée plusieurs fois dans nos départements de l'Est ou pour le FOU DE BASSAN (*Sula bassana*) nouvel oiseau nicheur de France depuis les années de guerre.

De même il faut distinguer entre acclimatation et domestication. L'animal acclimaté doit rester de sang pur alors que la domestication crée l'acclimatation par des procédés artificiels en modifiant la race. C'est le cas des coqs et poules de basse-cour dont les innombrables races domestiques descendent toutes de deux espèces sauvages originaires d'Asie tropicale avec lesquelles elles n'ont plus morphologiquement aucun point de commun.

Enfin nous devons encore distinguer la « semi-captivité ». Il ne saurait être question d'acclimatation si une bête quoique vivant normalement en plein air et dans des conditions voisines de la liberté absolue exige des soins particuliers pendant certaines périodes de l'année : comme c'est le cas par exemple pour certains animaux des pays chauds que l'on doit mettre à l'abri pendant l'hiver ; ou, en sens inverse, lorsqu'une bête est complètement adaptée au climat mais n'a jamais été lâchée en liberté comme la PERRUCHE ONDULÉE (*Melopsittacus undulatus*).

Quand on se place dans ces limites étroites, on s'aperçoit que les espèces vraiment acclimatées en France au cours des 100 dernières années sont relativement peu nombreuses. Chose curieuse, il n'y a pas un Passereau. Tous les oiseaux acclimatés appartiennent en effet à l'ordre des Galliformes à l'exception des Tinamous que certains rapprochent des Perdrix mais que les systématiciens placent près des Autruches.

C'est volontairement que nous laisserons de côté le FAISAN DE COCHILDE ou Faisan de chasse, (*Phasianus colchicus colchicus*) alors que celui-ci peut-être considéré comme le plus parfait exemple d'une acclimatation réussie mais par trop ancienne. Originaire de la Perse, il fut introduit en Europe à une époque si reculée qu'aucun auteur n'est d'accord sur la date précise de cette introduction. Certains en attribuent la responsabilité aux Romains, mais les preuves sont légères. Par contre, il semble avéré que cet oiseau existait en Angleterre en 1.059. Chez nous, dès le règne des Valois, les Faisanderies étaient en pleine prospérité, et déjà sous Henri IV, elles avaient leurs lettres de noblesse.

Il en est de même pour le PAON BLEU (*Pavo cristatus*),

parure de nos parcs qui supporte admirablement nos climats quoique originaire des régions basses de l'Assam et de l'Inde jusqu'à Ceylan. Son introduction en France ne daterait que du quatorzième siècle alors qu'il était connu des peuples méditerranéens bien avant l'ère chrétienne.

L'introduction du FAISAN A COLLIER (*Phasianus colchicus torquatus*) quoique beaucoup plus récente, date de la fin du XVIII^e siècle, elle est donc antérieure elle aussi à l'époque que nous nous proposons d'étudier.

Ainsi donc, si nous prenons la liste des oiseaux véritablement acclimatés en France depuis cent ans, nous pouvons les classer dans les grands groupes suivants :

- I. — Les Faisans ;
- II. — Les Perdrix ;
- III. — Les Grouses ;
- IV. — Les Colins ;
- V. — Les Pintades ;
- VI. — Les Dindons ;
- VII. — Les Tinamous.

I. — LES FAISANS.

Les Faisans ont toujours attiré les éleveurs, la qualité de leur chair, la beauté de leur plumage, leur prolificité les classent, d'emblée, parmi les oiseaux gibiers de choix. C'est pourquoi l'on a constamment cherché à multiplier les espèces qui peuplent nos grandes chasses afin d'accroître et de varier les plaisirs cynégétiques.

Dès 1850, on importait du Japon, le FAISAN VERSICOLORE (*Phasianus versicolor*) voisin du nôtre mais plus vert, puis successivement on introduisit le FAISAN DE FORMOSE (*Phasianus colchicus formosanus*) de plumage très pâle et le FAISAN DE MONGOLIE (*Phasianus colchicus mongolicus*), oiseau de grande taille dont le plumage mauve glacé de vert, avec un collier interrompu était particulièrement beau. Ce dernier provenant du lac Balkash fut importé en Europe par Carl Hagenbeck (de Hambourg) vers 1900.

Tous ces oiseaux s'hybridèrent si bien qu'il est très difficile à l'heure actuelle de trouver des individus de sang pur. Bientôt même on vit naître des races nouvelles par mutation, notamment le FAISAN OBSCUR (*Phasianus colchicus tenebrosus*) de couleur vert métallique foncé avec des ailes et l'abdomen olive, ainsi nommé en 1932 par Hachisuka (voir Ibis - pp. 438 à 441), mais connu en Angleterre dans les chasses de Lord Rodschild depuis 1880. Introduit

en France vers 1930, il y réussit parfaitement et l'on pourrait désormais considérer cette nouvelle forme comme définitivement fixée si elle n'avait tendance à s'hybrider avec les Faisans de Colchide, de Mongolie et de Formose.

A côté de ces Faisans tous plus ou moins voisins du Faisan de colchide, il en est d'autres nettement différents :

Le FAISAN VÉNÉRÉ (*Syrnaticus Reevesi*) reconnaissable à son immense queue qui peut atteindre 1 m 60 sur les 2 m 10 de la longueur totale d'un adulte. C'est un excellent oiseau de chasse que l'on verrait plus souvent si sa progression n'était volontairement freinée par les faisandiers eux-mêmes qui le considèrent comme une peste tellement il est batailleur et dangereux, non seulement pour les mâles de son espèce mais aussi envers les oiseaux d'espèces voisines. Cette combativité qui découle d'un instinct de possession poussé à l'extrême (territoire et femelle) nuit à la surpopulation des chasses, but premier des éleveurs qui travaillent en vue des futurs « tableaux », objets de délectation des nemrods.

Le FAISAN DORÉ (*Chrysolophus pictus*). Voici encore un bien bel oiseau. C'est certainement la splendeur de son plumage jointe à sa rusticité qui lui valurent les premiers essais d'acclimatation car, par ailleurs, sa taille est relativement petite. Avant guerre on le trouvait en liberté dans certaines chasses notamment au Buisson de Massouri près de Compiègne et à Livry chez le comte Aguado, mais nous n'avons pas la preuve qu'il existe encore à l'état sauvage, la plupart des propriétaires éleveurs préférant des animaux plus forts.

Le FAISAN ARGENTÉ (*Lophura nycthemera*) ne fut jamais à proprement parlé « acclimaté » dans le sens que nous venons de définir. Il était élevé dans les parcs de St-Cloud et de la Malmaison pour les chasses de l'Impératrice.

C'est à St-Germain au cours d'une grande battue offerte à l'Empereur d'Autriche, qu'on fit à celui-ci la surprise d'un lâché de 7 Coqs argentés. Les mauvaises langues ajoutent que les malheureuses bêtes n'avaient été libérées qu'à portée du fusil du monarque, ce qui n'était ni en faveur de l'acclimatation, ni flatteur pour les talents du souverain.

Nous en aurions fini avec les faisans si nous ne devons signaler, pour être complet, quelques tentatives faites avec deux genres voisins.

Le LOPHOPHORE RESPLENDISSANT, (*Lophophorus impeyanus*) qui avait attiré l'attention des éleveurs par sa robustesse et sa grande taille. Il ne semble pas cependant

que les essais aient été concluants malgré quelques courtes réussites.

Le COQ BANKIVA (*Gallus bankiva*) ancêtre de nos poules domestiques (dont la race la plus proche est la petite poule Bantam) celui-ci fit l'objet de plusieurs expériences parfaitement réussies notamment à Cadarache par l'Inspecteur Général Muge vers 1930. Aucune suite n'y fut donnée, ces bêtes ayant la malencontreuse habitude de se croiser avec les oiseaux domestiques de la région ce qui nécessitait l'appel continue de sang pur.

Un nouvel essai est actuellement en cours pour lequel nous donnerons la parole à M. Bocquentin, Directeur de l'Ecole des Barres. En septembre 1954 il nous écrivait ce qui suit :

« Alors que j'étais Inspecteur des Eaux et Forêts à Draguignan, j'avais des poules et des coqs de race Bankiva qui m'avaient été fournis par M. Gouilly-Frossard, Conservateur des Eaux et Forêts à Aix, et Directeur du parc de Cadarache. Ces oiseaux s'acclimataient parfaitement, mais la guerre est arrivée immédiatement après l'introduction et les essais ont dû être suspendus.

« J'ai repris la même idée il y a deux ans et je me suis heurté à une difficulté primordiale qui était de trouver des oiseaux de race pure.

« Un jour, alors que je me promenais dans le jardin des Plantes, je constatais qu'il y avait dans une volière des oiseaux dénommés « Bankiva », dont certains ressemblaient à ceux que j'avais primitivement élevés. Toutefois, ils n'étaient, incontestablement, pas purs mais leur allure m'inclinait à penser qu'ils devaient posséder les qualités de vol que je recherchais.

« Monsieur le Directeur du Jardin des Plantes eut l'amabilité de me confier quelques-uns de ces oiseaux et je les fis reproduire. Je conservais, dans la première génération, quelques poules d'un type qui me plaisait. C'est alors que j'eus l'occasion de croiser ces poules avec un coq Bankiva de race pure, qui appartenait à M. Thoreau, Ingénieur des Eaux et Forêts à Blois. Ce coq, très beau et très racé, devait, à mon avis, me permettre d'approcher du résultat recherché. C'est ainsi que j'ai obtenu une deuxième génération parmi laquelle j'ai eu des individus du type très proche de celui de la race Bankiva et d'autres moins intéressants.

« J'ai conservé en volière quelques poules et quelques coqs de la première catégorie et je compte sur eux pour obtenir, l'an prochain, une génération dont les caractéristiques

tères se rapprocheront encore davantage de ceux recherchés.

« Quant aux oiseaux de la deuxième catégorie, je les ai mis en liberté et ils se comportent parfaitement à l'extérieur.

« Le premier point acquis, c'est que les uns et les autres volent admirablement et ceux de la deuxième catégorie, plus près du type Bankiva, pur, sont en outre extrêmement sauvages. Or, ce que je recherchais, et c'est tout l'intérêt de mon essai, c'est d'obtenir des oiseaux à la fois sauvages, volant bien et se cantonnant ».

II. — LES PERDRIX.

Les Perdrix sont les oiseaux de chasse par excellence quand il s'agit de terrains découverts. Les difficultés rencontrées dans l'élevage artificiel de la Perdrix rouge qui peuple nos régions du Midi, donnèrent l'idée d'acclimater en France la PERDRIX CHUKAR (*Alectoris graeca chukar*) qui n'est en fait qu'une des 22 races voisines de notre BARTAVELLE (*Alectoris graeca saxatilis*). Mais alors que celle-ci est un oiseau de montagne, le Chukar habite les régions basses et arides. Originnaire des contreforts de l'Himalaya, du Punjab au Népal, elle fut introduite en Amérique du Nord au cours du siècle dernier sur des terrains secs et de basses altitudes. Elle y réussit parfaitement, peut-être au prix de quelques manipulations d'éleveurs, notamment par hybridation avec *A. g. Koroviakovi* et *A. g. pallescens*. C'est à partir de cette souche américaine que le Conseil Supérieur de la Chasse décida de tenter une expérience.

En 1950, deux cent cinquante couples furent achetés aux U. S. A. dans l'espoir de faciliter le repeuplement des chasses du midi, la Chukar étant à la fois plus prolifique et beaucoup plus facile à élever en couveuse et parquet que la Perdrix rouge. En cas de réussite, on pouvait envisager l'augmentation de la densité du gibier au delà des normes actuelles, soit directement par l'apport des nouveaux oiseaux, soit indirectement par croisement entre les deux races, l'hybride ainsi obtenu devant présenter certaines des qualités du Chukar.

Ces oiseaux furent répartis entre : les Bouches-du-Rhône (50 couples), l'Hérault (50), le Lot (55), les Basses-Pyrénées (25), et la Haute-Garonne (10), 60 couples étant réservés pour les élevages de Chambord et de Pierrefitte-sur-Sauldre ainsi que pour un essai au Maroc (Rabat).

Au début, les résultats parurent très décevants. Les pertes furent nombreuses et déjà certains pessimistes pré-

disaient l'insuccès, mais d'une enquête approfondie, il ressortit que ces incontestables déboires étaient dues en grande partie à un défaut de technique dans les premiers lâchés, défaut attribuable à l'inexpérience des gardes qui ignoraient, évidemment, les réactions du nouvel oiseau sous nos climats.

Il faut également souligner que les adversaires de l'introduction avaient beau jeu de soutenir qu'on ne voyait jamais de Chukar, la similitude apparente des 2 espèces interdisant pratiquement toute différenciation sur le terrain.

Enfin, rien permettait d'assurer qu'il n'y eut pas hybridation avec la Perdrix rouge : l'un des buts poursuivis. Il paraissait donc sage de ne pas conclure, aussi fut-il décidé de prolonger l'expérience qui se poursuit actuellement dans plusieurs départements du midi.

III. — *LES GROUSES.*

Dans la famille des Lagopèdes, le GROUSE D'ECOSSE (*Lagopus scoticus*) jouit, à juste titre d'ailleurs, d'un prestige tout particulier en tant que gibier. Les belles chasses anglaises avaient fait espérer qu'un choix judicieux des biotopes permettrait son introduction en France qui ne manquait pas de régions humides avec terres à landes, son habitat favori. Les essais n'eurent pas tout le succès mérité. Ceux du Dauphiné, puis des plateaux du Larzac et du Lannemezan, échouèrent rapidement.

Plus heureuse, par contre, fut la tentative faite en Bretagne au début de 1939 (après une première enquête, opérée dès 1912 par le Prince de Monaco, mais restée sans suite). Deux douzaines de couples furent lâchés dans les landes du Huelgoat, au centre du Finistère, et les premières observations furent extrêmement encourageantes. De l'avis d'observateurs dignes de foi, les oiseaux prospérèrent et se reproduisirent très bien. Malheureusement, la guerre, et surtout l'occupation vinrent bouleverser l'évolution normale de l'expérience. Si les fusils se turent, le braconnage s'accrut faute de gardes. Ainsi, l'on ne sut jamais ce qu'il advint des oiseaux qui avaient beaucoup promis.

On cite enfin le succès de M. Henfeld, propriétaire près de Spa dans les Ardennes, qui réussit en une seule année plus de 20 couvées (voir la : « Chasse moderne »). Malheureusement, l'expérience ne put être poursuivie assez longtemps.

IV. — LES COLINS.

Cette fois, c'est l'Amérique qui inspira les éleveurs séduits par la grâce de ces charmantes cailles aux jolis plumages souvent agrémentés de panaches élégants et caractéristiques. Il en existe de nombreuses espèces outre-Atlantique, aussi ne nous fut-il pas toujours possible d'identifier avec certitude celles qui firent l'objet d'acclimatation, les textes s'y rapportant manquant presque toujours de précision.

En fait, on peut dire cependant que c'est le COLIN DE VIRGINIE (*Colinus virginianus*) qui réussit le mieux. Nous avons noté des lâchés entre Hasbrouck et St-Omer en 1858, les expériences de Hennecart et Laurence en 1861, de Deschamps en 1865 puis d'autres encore en 1898, 1899 et 1900.

De nombreuses chasses en possédèrent en liberté. Leur reproduction est facile à obtenir. Malheureusement, ces jolies bêtes sont beaucoup trop confiantes et les Renards mirent promptement fin à ces nouvelles colonies qui semblaient être par ailleurs, tout à fait adaptées.

V. — LES PINTADES.

Les explorateurs qui au cours de leurs randonnées en Afrique avaient appris combien ces oiseaux étaient utiles pour subvenir à leur besoin, suggérèrent l'acclimatation de ces Gallinacées à la chair excellente et parfumée.

On commença par la PINTADE CASQUÉE (*Numida meleagris*) ancêtre de nos Pintades domestiques. Il semble que ces essais auraient pu être poursuivis mais la familiarité de ces bêtes les rendait totalement impropres à la chasse. Dès lors, elles se voyaient condamner et l'expérience ne fut pas poursuivie.

On essaya également la PINTADE COURONNÉE (*Numida coronata*) sous-espèce voisine pour laquelle l'élevage échoua dès le premier hiver 1869.

VI. — LES DINDONS.

Il n'en fut pas tout à fait de même avec le DINDON SAUVAGE (*Meleagris gallopavo*) ancêtre lui aussi, d'une espèce domestique, la plus grosse de nos basses-cours. Sa taille, sa rusticité devaient en faire un gibier magnifique, comme il l'était en Amérique jusqu'à l'époque récente où son alarmante diminution fit prendre à son profit des mesures draconiennes de protection.

Introduit en France en 1875, il fut l'objet de beaucoup de soins à Vaux-de-Cernay. Mais de l'avis même des éleveurs, il n'avait guère de défense contre les renards et les hommes, surtout dans un pays où la densité de population, très différente de celle de son pays d'origine, facilite le braconnage. Ce fut un échec.

En 1888, un Conseiller référendaire à la cour des comptes fit un très bel essai. Ici encore, le braconnage y mit fin confirmant la nécessité d'acclimater cet énorme oiseau dans les régions où la population est peu dense comme c'était le cas dans les domaines du comte de Breuner de Graffeneck, en Basse-Autriche, où 7 dindons (3 coqs et 4 poules) donnèrent en quelques années une troupe de 500 bêtes sans compter quelque 150 égarés dans les forêts voisines (G. Benoist in litt. mihi.).

En 1891, le Dr Lefort obtint de très bons résultats en Sologne (150 à 200 têtes) dont quelques individus furent envoyés par la suite en forêt de Marly pour les chasses présidentielles.

Un peu plus tard, il fut encore élevé en liberté dans le parc de Cadarache comme cela nous fut confirmé par M. le Directeur Général honoraire des Eaux et Forêts, Gouilly-Froissard mais on mit volontairement fin à l'expérience car l'oiseau se montrait un dangereux vecteur de la syngamose.

VII. — *LES TINAMOUS.*

L'Amérique du Sud inspira elle aussi les éleveurs avec le TINIMOU MARTINETTA (*Calopezus elegans*) qui réussit parfaitement aux Vaux-de-Cernay, sans pour cela donner aux chasseurs de grandes émotions cynégétiques car c'est un oiseau qui vole mal. Aussi, malgré la succulence de sa chair, sa facilité à être élevé, sa rusticité, l'expérience ne fut pas poursuivie. Ajoutons comme trait amusant qu'un des griefs qui lui furent le plus reprochés par les éleveurs, était sa fâcheuse propension à « grimper » au grillage ! Il réussissait ainsi à quitter ses enclos mieux qu'en vol ce qui lui était fatal, car il devenait alors la proie facile des prédateurs.

Le Domaine de Marchais dans l'Aisne, propriété du Prince A. de Monaco en reçut 3 douzaines mais ce fut encore un essai sans lendemain.

Enfin, nous serions incomplet si nous ne citions quelques essais d'acclimatation dont la réussite trop éphémère ne permet pas de conclure à un succès. Il s'agit des espèces suivantes :

Le HOCCO GLOBICERE (*Crax rubra*) lequel se reproduisit en pleine liberté près d'Autun chez M. Lagrange, de 1888 à 1892.

Le TALEGALLE DE LATHAM (*Alectura lathamii*) qui se reproduisit à plusieurs reprises dans le parc de M. Cornely en Touraine, au cours des années 1870 et 1871 et donnèrent 12 poussins, puis chez le Marquis d'Hervey de St-Denis à Bréan-sous-Nappe en Seine-et-Oise. Ici encore, l'élevage réussit plusieurs années de suite mais l'hiver très dur de 1888-90 mit fin à l'expérience. (*Bull. Soc. Accl.*, 1871, 1876, 1880, 1909). C'est dans le compte rendu de celle-ci que nous lisons cette observation amusante d'un lapin établissant son terrier au ras du sol dans l'énorme monticule de débris végétaux que cet oiseau amasse pour y enterrer ses œufs. Le terrier s'enfonçait jusqu'à 50 cm du cœur du tumulus et n'était qu'à quelques cm de l'un des œufs enterrés par le Talégalle.

Le NANDOU DU BRÉSIL (*Rhea americana*), six jeunes furent élevés en liberté mais dans un parc chez M. Beauger en 1881.

La DEMOISELLE DE NUMIDIE (*Anthropoides virgo*) cette espèce particulièrement robuste devrait se reproduire très facilement en liberté. On sait qu'elle était presque domestiquée par les anciens, bien avant l'ère chrétienne, notamment en Egypte comme le prouve ce troupeau de 1.100 bêtes, dont nous parle le prêtre des pyramides des rois Ounos et Tête.

D'heureux essais furent faits notamment en 1914 par M. Pichot. Ils ne furent pas poursuivis peut-être, comme celui-ci nous le dit en termes humoristiques, parce que : « Une personne bien intentionnée dénonça ma villa au commissaire de police comme étant une maison mal famée où l'on entretenait des demoiselles ! » (*Bull. Soc. Accl.*, 1914, p. 610).

Enfin, nous ne pourrions passer sous silence les seuls essais effectués sur des passereaux. Il s'agit d'un lâché en 1898 de 13 ROSSIGNOLS DU JAPON (*Liothrix lutea*) dans une propriété de 34 hectares, possédée par M. Thiebaut près de Meaux. Les oiseaux furent aperçus pendant l'hiver mais nous n'avons pas trouvé de compte rendu sur les résultats définitifs de l'expérience ce qui semble démontrer qu'elle n'eut aucune suite pratique (*Bull. Soc. Accl.*, 1898, p. 145).

En résumé, on peut dire que l'acclimatation des oiseaux de France au cours des 100 dernières années n'a pas été extrêmement florissante à part le cas de quel-

ques races de Faisans, la plupart très voisines de celle qui peuplait la France depuis des siècles, et dont elles modifièrent quelque peu le plumage, l'allure et peut-être le comportement à la suite de nombreux croisements et de mutations.

En dehors des races de Faisan de Colchide la seule espèce vraiment acclimatée est en fait le Faisan Vénéré encore que si sa réussite est indiscutable, on peut en contester l'utilité puisque, nous l'avons vu, sa reproduction est volontairement freinée par suite des inconvénients qu'il représente.

Pour toutes les autres espèces, malgré certains succès locaux, elles ne réussirent jamais à se maintenir. Dans 2 cas cependant nous ne saurions encore nous prononcer définitivement puisque les essais sont en cours : la Perdrix Chukar et le Coq Bankiva.

Doit-on regretter la pauvreté des résultats ? Nous ne le croyons pas. Plus que jamais nous nous rendons compte de la précarité des équilibres naturels. L'introduction d'espèces nouvelles pose une infinité de points d'interrogation auxquels personne ne peut avoir la prétention de répondre. C'est si vrai que presque partout, les introductions ont tourné au désastre par suite même de leur réussite ! celles-ci se faisant au détriment des oiseaux indigènes ou de l'économie du pays. Citons seulement le Lapin en Australie et aux Kerguelen, le Moineau également en Australie, l'Etourneau aux U. S. A. etc...

Si l'espèce introduite végète, l'acclimatation n'a pas d'intérêt. Si elle réussit elle risque de nuire aux oiseaux autochtones en prenant leur place dans les « niches écologiques » souvent trop étroites ou trop pauvres pour permettre la cohabitation de 2 espèces. Dans ce cas, outre le côté sentimental qui fait toujours regretter l'extinction d'une espèce animale, on risque par ce changement de bouleverser l'équilibre biologique d'une région et personne n'est capable d'en calculer les incidences indirectes ou lointaines.

C'est pourquoi nous terminerons par un plaidoyer en faveur des espèces indigènes et par une condamnation des acclimations faites sans calcul ni prudence. Certes, il peut y en avoir d'intéressantes mais elles devront rester constamment sous le contrôle de l'homme ; c'est le cas des oiseaux de cage (Perruches ondulées), des oiseaux domestiques et des oiseaux gibier, ces derniers n'ayant qu'une prospérité artificielle, le nombre de nos chasseurs se chargeant d'en limiter les effectifs, et par suite, d'en contrôler l'importance des populations.

Nous nous réjouissons donc de voir la Société d'Acclimatation détourner son activité première des acclimations aux résultats aléatoires pour se donner plus complètement à la Protection de la Nature car nous connaissons l'urgence des problèmes qui se posent dans ce domaine et nous ne pouvons douter des bénéfices que nous tirerons des sages résolutions à prendre en la matière si nous savons les mener à bonne fin.

Nous ne voudrions pas terminer sans exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches et particulièrement à MM. BENOIST, BOCQUENTIN et GOUILLY-FROSSARD, qui nous ont très obligeamment fourni les résultats de leurs expériences personnelles.